

# LES ETAPES DE VOTRE PRISE EN CHARGE EN HAD



1

**La demande d'admission en HAD est réalisée sur prescription** par votre médecin traitant (ou désigné) ou par un médecin hospitalier suite à une consultation ou à une hospitalisation.

2

**Le médecin de l'HAD valide votre admission sur le plan médical** après avoir vérifié avec l'équipe HAD que les soins nécessaires peuvent être prodigués chez vous (technicité, conditions de vie, risques identifiés, etc.).

3

**L'accord de votre médecin traitant (ou désigné) est toujours sollicité.** C'est lui, en tant que référent médical, qui planifie votre projet de soins en lien avec le médecin de l'HAD. Il assure les visites nécessaires. En cas d'urgence ou d'indisponibilité, le médecin de l'HAD peut intervenir y compris en matière de prescription.

4

**L'équipe de l'HAD assure la coordination de l'ensemble des soins** lors de votre prise en charge, en lien avec les différents intervenants possibles à votre domicile (médecin traitant, professionnels, etc.). La durée de votre séjour HAD est révisable en fonction de votre état de santé.

5

**Votre sortie est prononcée après avis médical.** Dans la majorité des cas, vous restez à votre domicile. Un relai peut être organisé avec des structures de soins infirmiers. Selon votre état de santé, un transfert peut être organisé vers l'hôpital.

Votre retour d'expérience sur votre prise en charge est important pour l'équipe HAD. Vous pouvez par ailleurs contacter les représentants des usagers à l'adresse mail : [cdu@ch-cannes.fr](mailto:cdu@ch-cannes.fr)



# SERVICE D'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)



## + UNE ÉQUIPE HOSPITALIÈRE MOBILISÉE 7 JOURS SUR 7 À VOTRE DOMICILE

L'hospitalisation à domicile (HAD) est un mode d'hospitalisation au cours duquel les soins médicaux et paramédicaux sont effectués à votre domicile dans un environnement familial entouré de vos proches.

Ce domicile peut être un établissement médico-social comme un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

La prise en charge globale en HAD se fait de manière coordonnée, continue et sécurisée pour des pathologies aiguës ou chroniques. Cette prise en charge se distingue des autres soins à domicile par la complexité, la technicité et la fréquence des actes.

# LES PRISES EN CHARGE DE NOTRE HAD



- **Les patients de tous les âges sont pris en charge.**

- **Les soins prodigués sont diversifiés** : surveillance post-chirurgicale, rééducation, traitement du cancer, pansements complexes, soins de nursing lourds, nutrition entérale et parentérale, assistance respiratoire, traitements intraveineux, prise en charge de la douleur, soins palliatifs ... Un soutien psycho-social est possible.

- **Le secteur géographique d'intervention** de l'HAD du CHC-SV est défini par l'Agence Régionale de Santé : Cannes, Le Cannet, Mougins, Vallauris, Mandelieu la Napoule, Théoule sur Mer. Les interventions sur des communes hors secteur sont exceptionnelles.

## LES ACTEURS CLÉS DE L'HAD



- **Votre médecin traitant (ou désigné).**

- **L'équipe de l'HAD** : médecin de l'HAD, infirmière coordinatrice, infirmiers, aides-soignants, secrétaire médicale, assistante sociale, psychologue.

- La pharmacie qui garantit le circuit pharmaceutique. Le stockage et la sécurisation des produits de santé laissés à votre domicile sont suivis par l'équipe.

- Les prestataires en charge de la livraison de matériel éventuellement nécessaire à votre séjour HAD (lit médicalisé, oxygénothérapie, etc.).

- Les ambulanciers en cas de transport vers l'hôpital de Cannes-Simone Veil.

- Le cas échéant, des professionnels paramédicaux libéraux non-salariés par l'hôpital ou des équipes territoriales (équipe mobile de soins palliatifs, kinés, etc.).

## PATIENT, VOUS ÊTES ACTEUR DE L'HAD



- **Vous avez été informé et avez compris les spécificités et l'organisation de l'HAD**

- **Vous consentez à une prise en charge de type HAD.**

- **Vous permettez l'accès à votre domicile, à vos documents d'identité et de santé.**

- **Vous adhérez au projet de soins et respectez les protocoles.**

- **Vous mettez à disposition de l'équipe un point d'eau avec savon.**

- **Vous partagez votre expérience avec l'équipe.**

- **Vous êtes invité à désigner une personne de confiance, à indiquer une personne à prévenir si nécessaire et à rédiger vos directives anticipées si vous le souhaitez.**

- **Vous avez une vigilance maximale sur le respect des règles d'hygiène à votre domicile (lavage et désinfection des mains, hygiène corporelle, pansements, non présence d'animal pendant les soins, propreté, etc.).**

- **Vous alertez l'équipe de l'HAD en cas de difficulté.**

# LE RÔLE DE VOTRE ENTOURAGE EST ESSENTIEL



- Votre entourage est informé de **son rôle dans le projet de soins** au début de la prise en charge (consentement écrit).
- Votre entourage indique à l'équipe **les risques identifiés** à votre domicile et les précautions spécifiques à prendre.
- Votre entourage vous **accompagne au quotidien** en relai de l'équipe HAD, il est impliqué dans la surveillance de vos soins et l'alerte en cas de difficulté.
- Votre entourage peut bénéficier d'un **soutien psychologique et social** en lien avec votre prise en charge.

## L'ÉQUIPE HAD VEILLE À LA QUALITÉ



- L'équipe évalue avec vous les risques associés à votre prise en charge à domicile et le matériel éventuellement nécessaire.
- L'équipe respecte les différents protocoles conformes à votre projet de soins.
- L'équipe garantit le respect de votre intimité et de votre dignité.
- L'équipe signale tout événement indésirable associé aux soins.
- L'équipe prend en considération vos souhaits et contraintes personnelles ainsi que ceux de votre entourage dans la mesure du possible.

## À RETENIR



### 1. Pour joindre l'HAD en semaine et en journée

- Téléphone : 04 92 18 67 06
- Mail : [secretariat.had@ch-cannes.fr](mailto:secretariat.had@ch-cannes.fr)
- Le secrétariat est le guichet unique. Il vous mettra en lien avec l'infirmière coordinatrice, avec le médecin ou l'équipe de l'HAD.
- Si injoignable : contactez directement une tournée HAD au 06 60 30 03 46

### 2. Pour joindre l'HAD en soirée, la nuit et le week-end

- Téléphone : 04 93 69 70 00 (standard H24, 7/7 - Demandez l'équipe HAD)
- Solution de secours : en cas de difficulté à joindre l'équipe HAD, demandez le cadre de santé de garde : 04 93 69 70 00

### 3. En cas d'urgence vitale

- Contactez immédiatement **le SAMU en appelant le 15**
- Informez dès que possible l'équipe HAD.